

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 28 juin 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h15.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 4), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir du 2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'au 62), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINÉAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc** : M. Fabien PELLETIER suppléant de Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS (jusqu'au 62) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilly-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT

Etaient présents en visioconférence :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET, Mme Agnès MARTIN **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Romain VIENET **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Laurent CROIZIER

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à A. BENEDETTO, J. CHETTOUH à F. BAEHR, C. DEVESA à A. POULIN, L. GAGLILOLO à A. POULIN, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à S. WANLIN, V. HALLER à N. SOURISSEAU, D. HUGUET à JE. LAFARGE, JE. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à F. BOUSSO, T. PETAMENT à L. FAGAUT (à partir du 4), Y. POUJET à N. BODIN, JH. ROUX à M. ZEHAF (à partir du 63), J. SORLIN à S. COUDRY, C. VARET à L. FAGAUT (à partir du 4), R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à V. MAILLARD, V. DRUGE à P. AYACHE, R. BOROWIK à B. VUILLEMIN, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à J. SIMONDON, P. CONTOZ à D. HUOT, P. CORNE à C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS à E. BOURGEOIS (à partir du 63), P. PERNOT à F. PRESSE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC-ANSART, L. ALLAIN à F. TAILLARD, D. JACQUIN à F. LAIDIE, D. LEGAIN à J. ADRIANSEN, M. VIPREY à P. SIMONIN

Délibération n°2021/005706

Rapport n°17 - Actualisation de la Liste des emplois permanents

Actualisation de la Liste des emplois permanents

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal

Résumé : Il appartient au Conseil Communautaire de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la demande de création de deux emplois de technicien au sein de la direction du Parc Automobile et Logistique et au Département Architecture et Bâtiments et la création d'un emploi d'ingénieur au sein du Département des Mobilités.

En contrepartie, il est proposé de supprimer 3 emplois d'adjoints techniques (2 postes d'agent technique polyvalent et un poste d'agent d'entretien) au sein de la Direction Parc Automobile et Logistique suite à des départs en retraites. Ces propositions de suppressions seront soumises au Conseil Communautaire, après avis du Comité Technique, à l'occasion de la prochaine mise à jour annuelle de la Liste des Emplois Permanents.

Cette mise à jour concerne le Budget Principal uniquement.

I. Création d'un emploi de technicien (Acheteur matériels parc auto et équipements) au sein de la Direction Parc Automobile et Logistique et création d'un emploi de technicien (Technicien intégration système des équipements techniques courant faibles) au sein du Département Architecture et Bâtiments.

A/ Contexte

Les évolutions technologiques et environnementales des véhicules, des engins et des matériels, la maîtrise des coûts ainsi que l'optimisation des usages nécessitent une ressource professionnelle spécialisée dans ces domaines.

L'intégration des équipements techniques de sécurité des bâtiments de la Ville de Besançon et de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, notamment centralisé au poste de sécurité est actuellement principalement externalisée, ce qui entraîne des délais et des coûts assez importants

En contrepartie de la création de ces deux postes de catégorie B, la collectivité supprime trois postes de catégorie C.

B/ Evolution envisagée

D'une part, il est proposé de créer un emploi de technicien (acheteur matériels parc auto et Equipements), catégorie B, filière technique, grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet dans les effectifs permanents du GRAND BESANCON METROPOLE.

Cet emploi financera un poste affecté à la Direction Parc Automobile et Logistique.

- Il aura pour missions :
 - o Procéder aux achats des véhicules, d'engins et de matériels en collaboration de services,
 - o Assurer une veille sur les évolutions technologiques et apporter une aide à la décision pour optimiser les usages et le renouvellement des matériels,
 - o Maîtriser les coûts de fonctionnement et de maintenance des véhicules par types, services ou direction

D'autre part, il est proposé de créer un emploi de technicien (Technicien spécialisé en charge l'intégration système des équipements techniques courant faibles), catégorie B, filière technique, grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet dans les effectifs permanents du GRAND BESANCON METROPOLE.

Cet emploi financera un poste affecté au Département Architecture et Bâtiments.

- Le technicien spécialisé aura pour missions :
 - o Assurer l'intégration des équipements techniques de sécurité sureté des bâtiments de la Ville de Besançon et de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole (GBM) centralisés au PC2S (Poste Central Sécurité Sureté).
 - o Organiser et coordonner les études, l'exécution des travaux et les prestataires extérieurs.

Dans l'hypothèse où les postes ne seraient pas pourvus par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté (en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi des techniciens ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Districale du 15 octobre 1994 et du Conseil Communautaire du 25 juin 2009.

II. Création d'un emploi d'ingénieur (chargé de mission plan Bruit) auprès du Département des Mobilités

A/ Contexte

La directive européenne 2002/49/CE de 2021 impose à différents pouvoirs publics l'élaboration de cartes stratégiques de bruit (CSB) et de plans de prévention du bruit dans l'environnement, décrites ci-dessous :

- Les gestionnaires des réseaux routiers empruntés par plus de 6 millions de véhicules par an, des réseaux ferroviaires empruntés par plus de 60 000 passages de trains par an, des aéroports de plus de 50 000 mouvements par an pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants
- Les gestionnaires des réseaux routiers empruntés par plus de 3 millions de véhicules par an, réseaux ferroviaires empruntés par plus de 30 000 passages de trains par an, pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Ces CSB et PPBE doivent être mis à jour tous les 5 ans afin de rendre compte des changements acoustiques de l'environnement concerné.

Selon les textes légaux, un PPBE doit contenir de multiples informations dont un diagnostic issu de la cartographie du bruit du territoire concerné, avec notamment l'identification des zones « à enjeux », où les seuils légaux sont dépassés, ainsi que celle des zones « calmes » ;

B/ Evolution envisagée

Il est proposé de créer un emploi d'ingénieur (chargé d'études Plan Bruit), catégorie A filière technique, grade de référence ingénieur dans les effectifs permanents du GRAND BESANCON METROPOLE.

Cet emploi financera un poste affecté au Département des Mobilités.

Le chargé d'études aura pour missions :

- Etablir un diagnostic issu de la cartographie du bruit du territoire concerné, avec notamment l'identification des zones « à enjeux », où les seuils légaux sont dépassés, ainsi que celle des zones « calmes » ;

- Mise en œuvre d'actions visant à réduire ou prévenir le bruit dans l'environnement, réalisées dans les 10 années précédentes, ainsi que celles engagées et celles à venir dans les 5 années suivantes, avec leur financements, leurs échéances, leurs pilotes...
- Réaliser une estimation de la diminution du nombre de personnes exposées au bruit à l'issue des mesures prévues.
- Etablir un résumé non technique du plan, car le destinataire principal de ces plans est la population.

Dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté (en application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi des ingénieurs, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Districale du 15 octobre 1994 et du Conseil Communautaire du 25 juin 2009.

Liste des Emplois Permanents après mise à jour

Tous budgets

	Emplois ouverts
Budget Principal	910
Budget Annexe Transport	12
Budget Annexe Déchets	194
Budget Annexe Conservatoire à rayonnement régional	110
Budget Annexe Eau	77
Budget Annexe Assainissement	85
Budget Annexe Chauffage urbain	1
Total général	1389

Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	Evolution	Emplois pourvus après évolution
Filière administrative		385		385
Administrateurs Territoriaux	A	8		8
Attachés Territoriaux	A	128		128
Emplois fonctionnels administratifs	A	6		6
Rédacteurs Territoriaux	B	124		124
Adjoints administratifs territoriaux	C	119		119
Filière animation		1		1
Adjoints territoriaux d'animation	C	1		1
Filière culturelle		3		3
Assist. Ter. Conserv. Patrimoine&Biblio	B	3		3
Filière médico-sociale		5		5
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	A	2		2
Médecins territoriaux	A	2		2
Auxiliaires de puériculture territoriaux	C	1		1
Filière Sociale		4		4
Assistants territoriaux socio-éducatifs (anc)	B	2		2

Agents sociaux territoriaux	C	1		1
Agents ter.spécialis. écoles maternelles	C	1		1
Filière technique		509		509
Emplois fonctionnels techniques	A	1		1
Ingénieurs en chef territoriaux	A	11		11
Ingénieurs territoriaux	A	92	+1	93
Techniciens territoriaux	B	119	+2	121
Agents de maîtrise territoriaux	C	55		55
Adjointes techniques Territoriaux	C	231		231
Ensemble		907		910

Budget annexe Transports

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière Administrative		1
Rédacteurs territoriaux	B	1
Filière Technique		11
Ingénieurs territoriaux	A	3
Techniciens territoriaux	B	3
Agents de maîtrise territoriaux	C	1
Adjointes techniques territoriaux	C	4
Somme :		12

Budget annexe Déchets

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière Administrative		29
Attachés Territoriaux	A	5
Rédacteurs Territoriaux	B	10
Adjointes administratifs territoriaux	C	14
Filière Technique		165
Ingénieurs en chef territoriaux	A	1
Ingénieurs territoriaux	A	12
Techniciens territoriaux	B	14
Agents de maîtrise Territoriaux	C	12
Adjointes techniques territoriaux	C	126
Somme :		194

Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière administrative		10
Attachés Territoriaux	A	2
Rédacteurs Territoriaux	B	2

Adjoint administratifs territoriaux	C	6
Filière culturelle		91
Directeurs établ.ter.enseign. artistique	A	2
Professeurs ter. enseignement artistique	A	42
Assistants Territ. Enseign Artistique	B	45
Assist.Ter.Conserv.Patrimoine et Biblio	B	1
Adjoint du patrimoine territoriaux	C	1
Filière technique		9
Techniciens territoriaux	B	1
Agents de maitrise territoriaux	C	2
Adjoint techniques Territoriaux	C	6
Ensemble		110

Budget annexe Eau

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière Administrative		12
Attachés Territoriaux	A	2
Rédacteurs Territoriaux	B	3
Adjoint administratifs Territoriaux	C	7
Filière Animation		1
Animateurs Territoriaux	B	1
Filière Technique		64
Ingénieurs en chef Territoriaux	A	1
Ingénieurs Territoriaux	A	1
Techniciens Territoriaux	B	14
Agents de maitrise Territoriaux	C	7
Adjoint techniques Territoriaux	C	41
Somme :		77

Budget annexe Assainissement

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière Administrative		12
Attachés Territoriaux	A	2
Rédacteurs Territoriaux	B	4
Adjoint administratifs Territoriaux	C	6
Filière Technique		73
Ingénieurs Territoriaux	A	6
Techniciens Territoriaux	B	14
Agents de maitrise Territoriaux	C	13
Adjoint techniques Territoriaux	C	40
Somme :		85

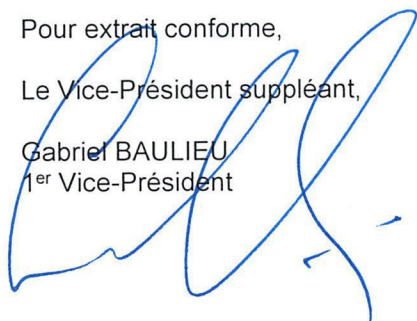
Budget annexe Chauffage urbain

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière Technique		1
Ingénieurs Territoriaux	A	1
Somme :		1

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création d'un emploi de technicien (Acheteur matériels parc auto et équipements), grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe auprès de la Direction Parc Auto Logistique ;
- se prononce favorablement sur la création d'un emploi de technicien (Technicien intégration système des équipements techniques courant faibles), grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe auprès du Département Architecture et Bâtiments ;
- se prononce favorablement sur la création d'un emploi d'ingénieur (chargé d'études Plan Bruit), grade de référence ingénieur auprès du Département des Mobilités ;
- se prononce favorablement sur la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;
- adopte la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions ;
- autorise le recrutement d'agent(s) contractuel(s) sur les emplois créés au sein de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n°84-53 du 26 janvier 1984) ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0